

Organisation de la Collectivité européenne d'Alsace - Gestion des routes départementales -  
Propositions en vue du renommage de certaines RD

Annexe : Règles de renommage adoptées (par ordre de priorité) :

**Règle n°1 : renommer les Routes Nationales transférées**

- La RN4 devient la RD1004
- La RN59 devient la RD1059
- La RN66 devient la RD1066
- La RN83 devient la RD83 (corollaire dans le 67 : la RD1083 devient RD83, donc la RD83 existante doit aussi changer)

NB : la RN159 étant concédée, elle restera RN159

**Règle n°2: améliorer la lisibilité des continuités d'itinéraires entre les 2 collectivités**

Cette règle vise à supprimer les changements de numéro de RD à la limite entre nos deux territoires actuels. Le sens des PR est harmonisé du Sud vers le Nord.

Exemple de la RD52 du Haut-Rhin (ancienne route « EDF »), qui se prolonge actuellement par la RD20 dans le Bas-Rhin. Cette route est harmonisée en RD52 sur tout l'itinéraire, et les PR sont positionnés côté Bas-Rhin dans la continuité de ceux du Haut-Rhin.

**Règle n°3: optimisation des changements**

Pour chaque numéro de RD utilisé dans les 2 collectivités source, le département ayant le plus petit nombre de PR concernés effectue les changements nécessaires. En cas d'identification d'un cas trop contraignant, une solution est envisagée dans l'autre département.

**Règle n°4: privilégier la renumérotation au rebornage.**

Cette règle s'applique dès lors qu'il y a une discontinuité importante entre les sections de la même RD (cohérence pour les services de secours) : elle augmente légèrement les coûts (changement de tous les cartouches sur la signalisation directionnelle et les panneaux d'entrée/sortie d'agglomération) mais minimise les risques de confusion.

**Règle n°5: conservation du sens initial**

Les renumérotations de RD devront conserver autant que possible le sens initial des PR pour éviter de les changer de côté (les PR sont placés à gauche de la route, parcourue dans le sens des PR croissants) et permettre de conserver ainsi autant que faire se peut les supports existants.

Vous trouverez ci-joint une carte et un tableau recensant l'ensemble des sections de routes concernées ainsi que les propositions de renommage, renumérotation et rebornage qui en découlent. Cela représente une centaine de routes et environ 900 PR (dont une cinquantaine de routes dans le Haut-Rhin ainsi que dans le Bas-Rhin et environ 570 PR dans le Bas-Rhin pour 330 PR dans le Haut-Rhin)

S'y ajouteront les nécessaires remplacement :

- Des cartouches au-dessus des panneaux de signalisation directionnelle et d'entrée/sortie d'agglomération permettant d'identifier la route sur laquelle on se trouve,
- Des plaquettes hectométriques sur les routes à chaussées séparées (2x2 voies) permettant notamment aux usagers de se localiser lors des appels au 112 en cas d'incident.

Organisation de la Collectivité européenne d'Alsace - Gestion des routes départementales -  
Propositions en vue du renommage de certaines RD  
Annexe : liste des routes départementales haut-rhinoises concernées

Les RD du réseau haut-rhinois suivantes changent simplement de numéro, sans conséquence sur le bornage

Nom actuel	Proposition de numérotation	Longueur (en km)	Canton(s)
D3	D300	21,508	Colmar 2 + Ensisheim + Sainte-Marie-aux-Mines
D5	D505	19,56	Cernay + Guebwiller + Wintzenheim + Wittenheim
D6	D600	3,734	Sainte-Marie-aux-Mines
D7	D700	1,382	Wintzenheim
D9	D208	12,659	Colmar 2 + Ensisheim
D14	D514	4,345	Wintzenheim
D22	D522	1,44	Ensisheim
D24	D724	9,471	Altkirch + Masevaux
D25	D258	19,432	Altkirch + Masevaux
D29	D290	5,201	Ensisheim
D31	D311	1,309	Masevaux
D33	D331 + échangeur	1,015	Cernay
D35	D351	14,445	Cernay + Masevaux
D37	D370	3,641	Cernay
D41	D411	17,017	Altkirch + Masevaux
D48I	D481	13,065	Sainte-Marie-aux-Mines
D51	D510	4,107	Wittenheim
D53	D531	1,929	Wittenheim
D54	D541	1,515	Rixheim
D57	D570	5,774	Rixheim
D60	D601	3,404	Ensisheim
D101	D401	1,732	Ensisheim
D107	D607	3,246	Saint-Louis
D109	D509	0,272	Saint-Louis
D110	D710	4,153	Masevaux
D112	D612	3,21	Colmar 2 + Ensisheim
D121	D821	1,746	Wintzenheim
D122	échangeur	0,088	Wintzenheim
D123	échangeur	0,06	Wintzenheim
D124	D774	0,555	Wintzenheim
D131	D731	0,108	Cernay
D132	D832	0,479	Altkirch
D140	D840	0,122	Cernay
D141	D741	3,545	Cernay
D142	D442	1,68	Cernay
D143	D743	3,965	Cernay
D144	D744	0,825	Cernay
D202	D802	1,342	Colmar 2
D248	D648	1,763	Sainte-Marie-aux-Mines
D422	D420	6,565	Mulhouse 3 + Rixheim

Les RD du réseau haut-rhinois suivantes font l'objet d'un rebranding, complété éventuellement par un changement de numéro (dans le cas d'un changement de numéro celui-ci est précisé entre parenthèse).

<b>Ces rebrandings</b>	<b>Proposition de numérotation</b>	<b>Longueur (en km)</b>	<b>Canton(s)</b>
seule).	D35 + D1bl	2,031	Sainte-Marie-aux-Mines
D1bl		0,909	Sainte-Marie-aux-Mines
D10II	D280	0,321	Sainte-Marie-aux-Mines
D28	D280	1,829	Sainte-Marie-aux-Mines
D30	D514 + échangeur	5,622	Colmar 1 + Colmar 2 + Wintzenheim
D68	D1066 + D680	7,155	Altkirch + Brunstatt + Kingersheim + Mulhouse 1
D83		1,541	Sainte-Marie-aux-Mines